

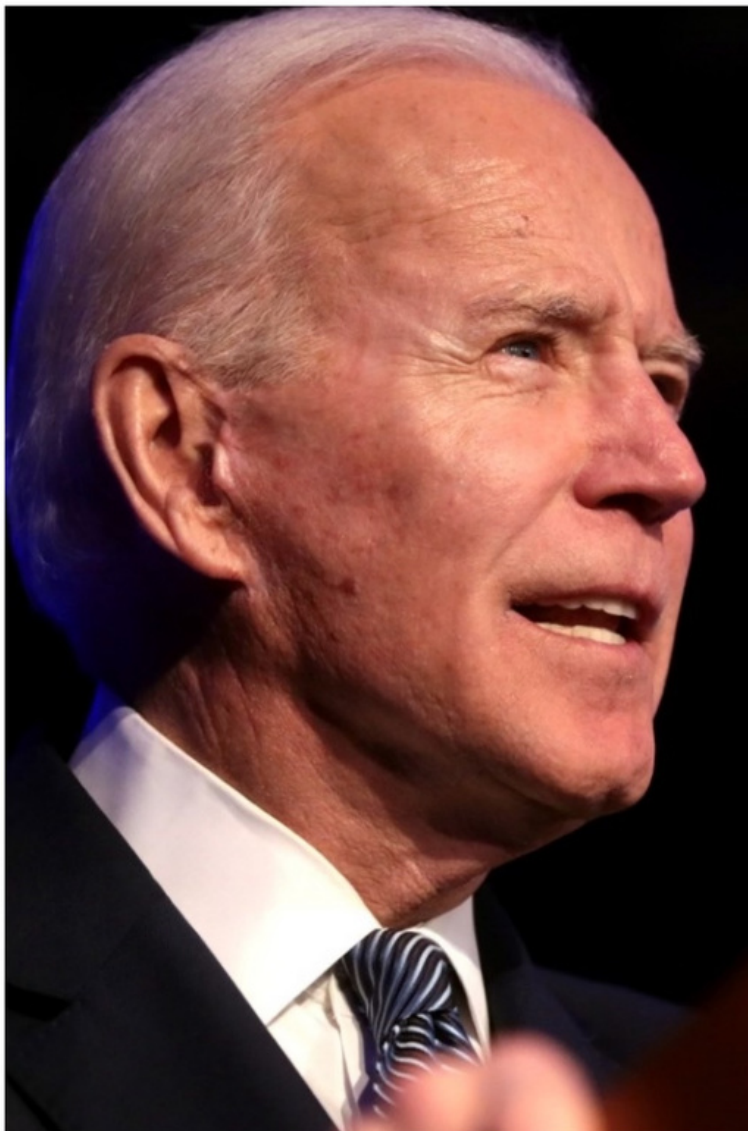


L'INFLATION REDUCTION ACT (IRA), UNE MENACE POUR LE COMMERCE ?

QUELLES RÉPONSES EUROPÉENNES FACE À LA MENACE AMÉRICAINE ?

Par William Thay, Président du Millénaire

Matthieu Hocque, SGA du Millénaire



AVANT-PROPOS

Pour paraphraser le président de la République, dans the Economist en novembre 2019 qui affirmait que « L'OTAN est en état de mort cérébrale », nous pourrions affirmer que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est en état de mort cérébral.

La création de l'OMC le 1er janvier 1995 vise à réorganiser le commerce international sur de nouvelles bases après la défaite du modèle communiste en 1991. L'accélération de la mondialisation à partir des années 1980, la chute de l'Union Soviétique et l'essor des économies est-asiatiques ouvrent la perspective d'intégrer de nouvelles économies aux institutions du libre-échange pour asseoir la domination du néolibéralisme. Ainsi, à partir de la fin des années 1980, un consensus au sein de l'Occident émerge pour moderniser les accords du GATT signés en 1947. D'une part, la globalisation entraîne l'augmentation significative du nombre d'échanges de services non couverts par les accords du GATT. D'autre part, les accords du GATT étaient jugés défaillants dans certains secteurs comme le secteur agricole où les mesures protectionnistes tarifaires et non tarifaires demeuraient encore importantes.

L'OMC a soutenu l'essor du commerce international au début du XXIème siècle, notamment **à partir de l'adhésion de la Chine « l'atelier du monde » en 2001** qui provoque un tournant. Entre 1980 et 2021, **le commerce international a été multiplié par 7,4 alors que le PIB mondial a été multiplié par 3,9**. Les pays du monde se sont échangés plus de biens qu'ils n'en ont produits. Cette donnée est à l'origine d'un basculement des rapports de force économiques entre les pays, mais aussi avec les acteurs privés de grande envergure qui sont au cœur des échanges.

Les États-Unis ont soutenu la croissance du commerce international puisqu'ils le dominaient. Pourtant, les États-Unis ont modifié leur approche face aux crises et à la contestation de leur hégémonie par la Chine. Ainsi, **l'« America first » Trump de 2016 illustré par la guerre commerciale**

contre la Chine, poursuivie par Joe Biden avec l'*Inflation Reduction Act* (IRA), replace les intérêts des Américains au cœur de leur stratégie. Si celle-ci est payante à l'intérieur de leurs frontières, elle est une menace pour le commerce international et pour les intérêts européens et français.

AVANT-PROPOS	2
<i>Un cadre commercial moins favorable aux États-unis</i>	5
L'OMC en « État de mort cérébrale »	5
UN RALENTISSEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL A PARTIR DE 2015.....	5
UNE OMC IMPUISSANTE FACE AUX SOUVERAINETES ECONOMIQUES DES ETATS	7
Un modèle commercial moins performant	11
VERS DES DEFICITS RECORDS.....	11
DES INDICATEURS COMMERCIAUX DANS LE ROUGE	12
<i>La Loi IRA menace le commerce international</i>	16
Une loi au service de l'industrie américaine	16
PRESENTATION DE LA LOI IRA.....	16
UN OUTIL DEFENSIF OU OFFENSIF ?.....	18
COMMENT FONCTIONNE L'IRA ?.....	19
Une loi pour conserver le leadership commercial contesté par la Chine	21
UN RAPPORT DE FORCE COMMERCIAL TOUJOURS EN FAVEUR DE LA CHINE	21
QUELLES PERSPECTIVES POUR LA FRANCE ET L'UNION EUROPEENNE ?.....	23
<i>Quelles leçons pour la France et l'Europe ?</i>	26
<i>Comment se defendre contre l'IRA ?</i>	26
Quelles solutions européennes en cours ?	27
UNE RÉPONSE EUROPÉENNE SUFFISANTE AVEC LE NET ZERO INDUSTRY ACT ?.....	27
UNE CAPACITÉ DE NÉGOCIATION AVEC LES AMÉRICAINS ?	28
Quelles solutions possibles ? 20 Propositions pour Mettre l'Europe dans la nouvelle ère industrielle et commerciale.....	29
AXE 1 : RELOCALISER NOTRE PRODUCTION INDUSTRIELLE.....	30
AXE 2 : SOUTENIR L'INDUSTRIE ET LA CONSOMMATION VERTE	37
AXE 3 : SÉCURISER LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT.....	39
AXE 4 : GAGNER LA COMPÉTITION TECHNOLOGIQUE SUR LA RÉVOLUTION VERTE	41
CONCLUSION	45

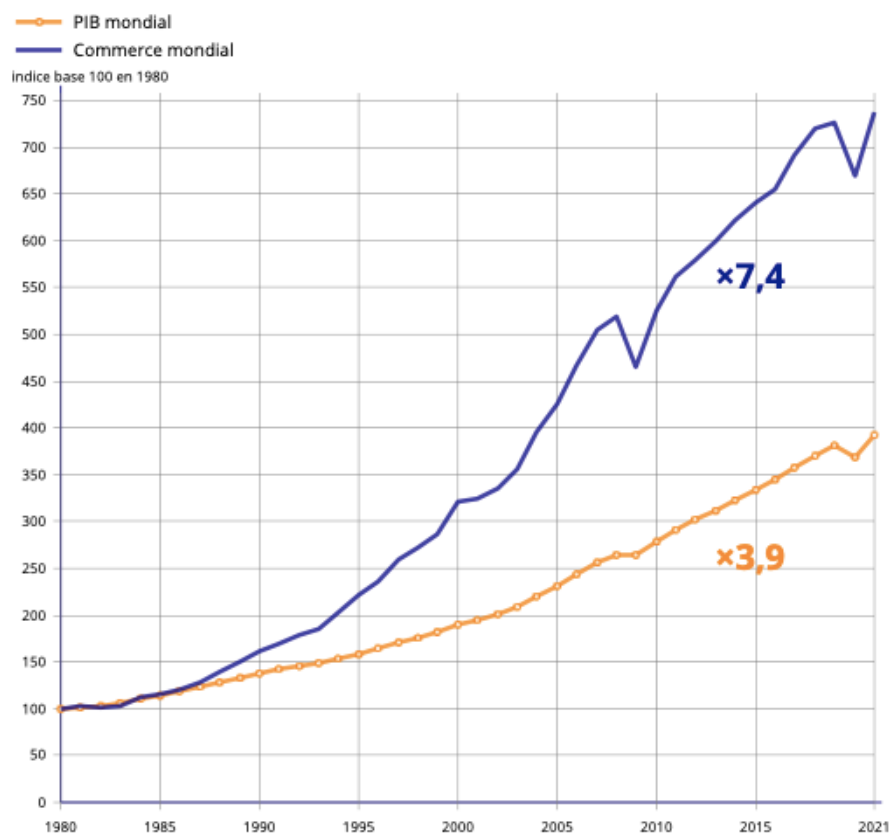
UN CADRE COMMERCIAL MOINS FAVORABLE AUX ÉTATS-UNIS

L'OMC EN « ÉTAT DE MORT CÉRÉBRALE »

UN RALENTISSEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL À PARTIR DE 2015

2015 est une année marquante pour le commerce international : **pour la première fois depuis la Seconde guerre mondiale, le commerce international a progressé moins vite que la production**. En effet, depuis l'instauration du GATT en 1947, puis avec la création de l'OMC, le commerce international a augmenté beaucoup plus vite que la production.

Evolution du commerce et du PIB mondial



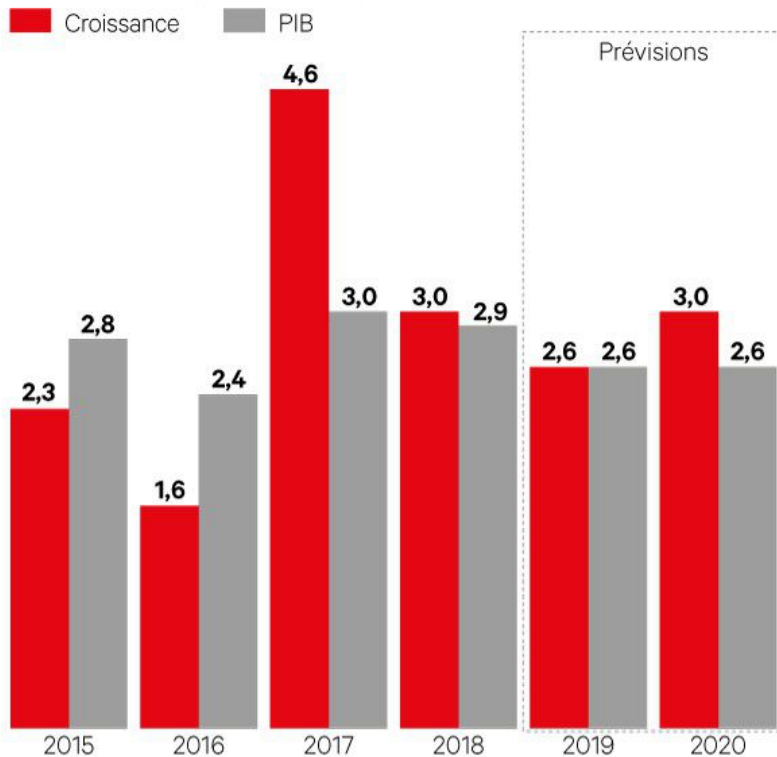
Lecture : entre 1980 et 2021, le volume du commerce mondial a été multiplié par 7,4.

Source : FMI, World Economic Outlook (données d'avril 2022).

Entre 1980 et 2021, le commerce international a été multiplié par 7,4 alors que le PIB mondial a été multiplié par 3,9. En 2015, la tendance s'inverse. **Le volume des échanges internationaux a progressé de 2,3% contre 2,8% pour la production** comme le montre le graphique ci-dessous.

La croissance du commerce mondial

Variation annuelle, en % (volume)



Le ralentissement du commerce international est la résultante directe de deux facteurs principaux.

D'une part, **la succession de crises a fortement pénalisé les économies avancées occidentales**. La crise financière de 2008 a généré une forte instabilité sur les marchés financiers qui a affecté les taux d'intérêts, donc les conditions d'octroi de crédit. La crise des dettes souveraines de 2010-2012 a impacté les finances publiques des économies occidentales, diminuant leurs investissements et leurs échanges avec le reste du monde.

¹ « Les Echos », Le ralentissement du commerce international se confirme », basé sur les chiffres de l'OMC et du CNUCED

D'autre part, **les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine se sont accentuées** (même si on peut observer un changement de stratégie depuis le pivot asiatique entamé par Barack Obama). Elles se sont amplifiées à partir de l'arrivée de Donald Trump à la Maison Blanche en 2016. En effet, sous sa mandature, l'administration américaine a choisi de relever les tarifs douaniers et d'imposer des mesures de rétorsion contre la Chine et l'Union européenne. Ces mesures associées à leur contre-mesure par les États concernés ont ralenti le commerce international face à une OMC impuissante.

UNE OMC IMPUISSANTE FACE AUX SOUVERAINETES ECONOMIQUES DES ETATS

En soutenant l'expansion du commerce international depuis sa création jusqu'aux années 2015, **l'OMC a fait le jeu des États-Unis**. Elle leur a offert un cadre pour exprimer pleinement leur hégémonie économique mondiale.

L'OMC met à disposition des pays un processus juridique de règlement des différends commerciaux par le biais de l'Organe de Règlement des Différends (ORD). Cet organe couvre tout le périmètre de l'OMC, à savoir trois accords significatifs :

- Les **accords sur les marchandises**, principalement repris des accords du GATT, qui représentent 88% des procédures de l'ORD ;
- Les **accords sur les services** (AGCS) ajoutés pour encadrer la tertiarisation des économies avancées et les échanges de service qui en découlent ;
- Les **accords sur les Aspects de droits de propriété intellectuelle** qui touchent le commerce (ADPIC), introduits pour encadrer la compétition internationale sur le progrès technique et limiter les atteintes à la propriété intellectuelle, scientifique et technique.

Concrètement, dès qu'un pays s'estime lésé par un autre au regard des règles de l'OMC, il peut porter plainte contre ce pays. Le cas est alors traité par un groupe d'experts. En fonction des conclusions du rapport des experts de l'OMC, les parties peuvent trouver un accord ou poursuivre la procédure au niveau de l'Organe d'appel (OA). Alors qu'entre 1995-2015, **près de deux**

tiers des procédures aboutissaient à l'OA, elles sont entre 2015-2019 près de 90%. Cela traduit un réchauffement des différends commerciaux, principalement expliqués par le conflit entre la Chine et les États-Unis.

Pour préserver leur hégémonie, **les États-Unis sont le pays qui dépose le plus de plaintes auprès de l'OMC.** Initialement, les plaintes américaines sont focalisées contre l'Union européenne et la PAC (bananes, poulet, etc.), ou encore contre le Japon sur les boissons alcoolisées. Pourtant, à partir du pivot asiatique de Barack Obama (2011), on constate une hausse des plaintes déposées contre la Chine (adhérent à l'OMC depuis 2001). Ces plaintes contre la Chine représentent désormais 15% des plaintes américaines. Les États-Unis se sont donc employés à utiliser l'OMC comme continuum de leur stratégie commerciale agressive. **L'OMC a même donné raison aux États-Unis sur leur dispositif de la « Section 301 ».** Cette loi de 1974, complétée par l'article « Super 301 » en 1988 permet au représentant du commerce américain de prendre des mesures économiques rétorsives contre un pays à la demande du président des États-Unis. **Elle légitime la guerre commerciale si le président le décide en lui donnant la possibilité d'augmenter fortement les barrières tarifaires ou non-tarifaires (quotas).** C'est le canal utilisé par Donald Trump pour pouvoir répondre à la menace chinoise et par ce biais court-circuiter une OMC faible, dépassée et en « état de mort cérébrale ».

Si les États-Unis sont le pays qui a le plus saisi l'ORD de l'OMC, c'est aussi le pays qui reçoit le plus de plaintes. Pour cela, les États-Unis ont émis d'importantes critiques contre l'institution même avant la présidence de Donald Trump. Barack Obama dénonçait déjà « l'activisme judiciaire » de l'OMC lorsque l'institution ne lui a pas donné raison sur le cas des entreprises d'État chinoises en 2011. De plus, à l'image des États-Unis, **tous les pays ont utilisé l'ORD comme relai de leur politique commerciale.** Ainsi, il est devenu courant d'attaquer les concurrents commerciaux sur les secteurs d'activité que l'on souhaite soit protéger, soit conquérir. Cela a permis à de nombreux pays de soutenir leurs champions nationaux dans le cadre d'une compétition internationale exacerbée. A cet égard, les États-Unis, l'Union

européenne et le Japon ont attaqué l'Indonésie en janvier 1998 afin de défendre les exportations de leurs entreprises automobiles en Indonésie forte de son marché de plus de 200 millions de personnes.

L'ORD a progressivement pris une place très importante dans le commerce international. Alors qu'elle souhaitait accompagner l'essor du commerce international, jugé positif dans la théorie néolibérale, **l'OMC est devenue une arme juridique aux mains des États tout en portant atteinte aux stratégies de souveraineté économique des États adhérents**. L'ORD est passé d'une instance qui devait protéger des abus de certains pays à une instance qui produit des règles, de normes et jurisprudences se voulant complémentaires aux règles de l'OMC. En effet, en 2017, **85% des décisions de l'Organe d'appel de l'ORD ont inversé l'interprétation originelle des règles de l'OMC**. Ainsi, paradoxalement, les États-Unis ont considéré cette instance illégitime dans la mesure où elle s'est mise à produire des jurisprudences qu'ils n'avaient pas signés lors de leur adhésion à l'OMC.

De ce fait, **les États-Unis ont bloqué l'Organe d'appel (OA) de l'OMC à partir de 2011 sous la présidence d'Obama**. En effet, les 7 juges d'appel sont nommés à l'unanimité pour une durée de 4 ans. De surcroît, 3 juges sur les 7 sont nécessaires pour traiter un cas. Il suffit donc de bloquer 4 renouvellements pour paralyser la procédure de règlement des différends commerciaux en appel. Seulement, **les États-Unis sous Barack Obama puis Donald Trump ont bloqué quatre fois le renouvellement des juges de l'OA** :

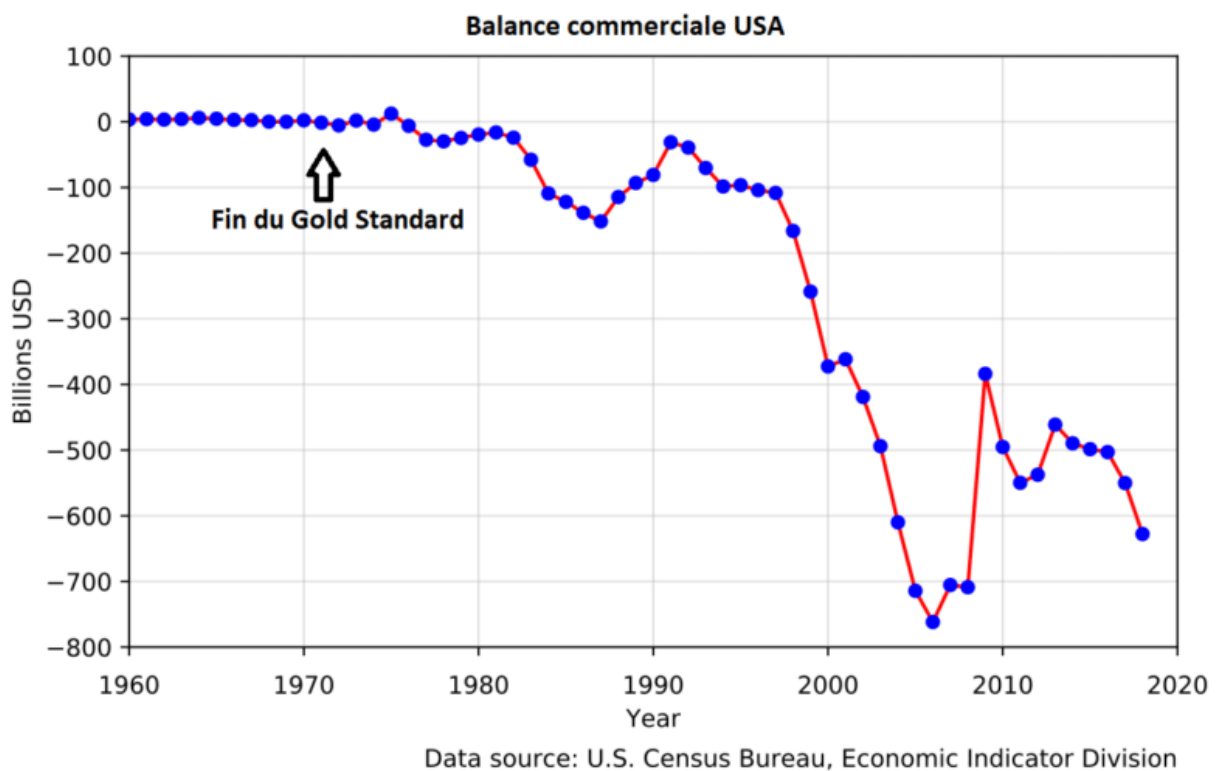
- En **2011**, lorsque l'OA donne raison à la Chine sur son modèle d'entreprises d'État, considérant que le capitalisme d'État à la chinoise était une étape temporaire vers un capitalisme de marché ;
- En **2014**, lorsque ce même organe donne à nouveau raison à la Chine face à l'Union européenne pour maintenir opaque son système de financement public bancaire favorable à ses entreprises d'État ;
- En **2016**, puis **2018**, dans la continuité de la dynamique précédente, avec le cas du dossier sur la protection de la sidérurgie américaine.

Avec la paralysie de l'Organe d'appel de l'ORD, **l'OMC devient une instance inutile en état de mort cérébrale.** En effet, à partir de septembre 2018, l'Organe d'appel ne peut plus délibérer. Il suffit donc pour chaque État qui fait l'objet d'une attaque sur un différend commercial pour contester les conclusions du rapport des experts et aller en appel.

UN MODELE COMMERCIAL MOINS PERFORMANT

VERS DES DEFICITS RECORDS

Depuis la fin de la convertibilité entre l'or et le dollar actée le 15 août 1971 par Richard Nixon, **la balance commerciale des États-Unis s'est progressivement détériorée**. Compensée par l'impression massive de dollars (politique monétaire expansionniste) menée par la Fed, les États-Unis ont pu bâtir un modèle commercial pourtant en déficit structurel.



Comme le montre le graphique ci-dessus, **le pays accuse un déficit commercial de l'ordre de 100 milliards d'euros par an jusqu'au milieu des années 1990**. A partir de la révolution des NTIC sur fond de désindustrialisation et du boom immobilier au début des années 2000, le déficit commercial des États-Unis se creuse significativement. **Avant la crise de 2008, la balance commerciale accuse 800 milliards d'euros de déficit**.



Lors de l'élection de Donald Trump, les États-Unis ont un déficit commercial de l'ordre de plus de 500 milliards de dollars qui s'explique par le commerce avec la Chine. **La politique économique de Donald Trump permet de ramener le déficit commercial américain à hauteur de 400 milliards avant la crise sanitaire, soit une amélioration commerciale inédite dans l'histoire américaine de près de 20% en trois ans** (cf. graphique ci-dessus).

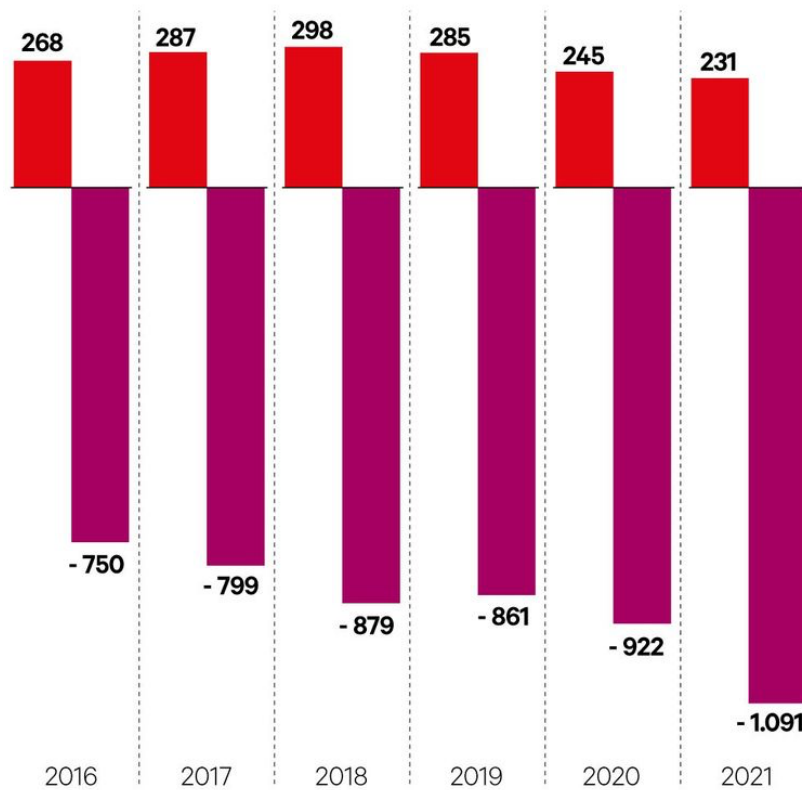
Seulement, la crise sanitaire a bouleversé le rétablissement de la balance commerciale américaine. En décembre 2022, **les États-Unis affichent un déficit commercial record de près de 948,1 milliards d'euros** selon les chiffres du Département du Commerce. Cette dégradation de plus de 100 milliards de dollars s'explique principalement par la hausse significative des importations de biens, mais également de services, eu égard à la reprise post-crise sanitaire. Dans son histoire, **l'Amérique n'a jamais autant importé de biens et services qu'aujourd'hui**.

DES INDICATEURS COMMERCIAUX DANS LE ROUGE

Les États-Unis font face à un grand danger commercial pour les prochaines années. Si leur dépendance aux biens importés depuis le monde asiatique a permis de satisfaire les 350 millions de consommateurs américains, **plusieurs indicateurs commerciaux sont dans le rouge** au moment où les enjeux s'accumulent pour Joe Biden.

Le commerce extérieur des Etats-Unis

Solde en milliards de dollars ■ Services ■ Biens



« LES ÉCHOS » / SOURCE : US CENSUS BUREAU

Premièrement, **les États-Unis affichent le plus haut niveau d'importations de biens avec plus de 1 000 milliards de dollars** (cf. graphique ci-dessus). Comme il a été vu précédemment, les États-Unis ont importé davantage de biens depuis la crise sanitaire. De plus, le pays accumule en effet des déficits sectoriels qui génèrent des importations records. Ainsi, de nombreux secteurs affichent un déficit commercial à l'image de l'industrie automobile, des biens de grande consommation tels que les produits pharmaceutiques, téléphones portables, etc.), les fournitures hospitalières, les matériaux et fournitures industriels, ou encore les produits alimentaires pourtant une force de l'économie américaine. A titre illustratif, le secteur alimentaire des États-Unis affiche un déficit commercial de +26,1 milliards de dollars.

Deuxièmement, **l'économie américaine est moins performante sur les services qu'après la crise financière de 2008**. Si la balance commerciale

des services est excédentaire (+231 milliards en 2021), elle n'a pas encore atteint son niveau d'avant la crise sanitaire (-22%). De surcroît, cet excédent commercial sur les services cache une réalité : **le tourisme**, un secteur qui répond davantage à l'attractivité d'un pays plutôt qu'à une vitalité économique, **représente plus d'un tiers de l'excédent commercial américain**. Enfin, le secteur des services est aussi soutenu par les investissements massifs.

Troisièmement, **la dépendance des États-Unis vis-à-vis de ses importations rend le pays vulnérable à l'inflation importée**. Les tensions géopolitiques, la guerre en Ukraine et les goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement font peser d'importantes contraintes sur l'offre. En effet, les tensions inflationnistes sont très présentes aux États-Unis alors même que le pays dispose d'une production pétrolière forte par le gaz de schiste. Cette forte inflation a appelé Joe Biden à changer sa politique initialement centrée sur la demande avec *l'Infrastructure Investment and Jobs Act*. Pour rappel, il s'agissait d'un plan de 550 milliards de dollars centré sur l'investissement en faveur de construction de routes, de ponts, d'infrastructures, le système d'eau, l'accès à internet, la transmission d'énergie propre et les voitures électriques, etc. Ce plan d'investissement adopté le 28 juillet 2021 doit permettre de créer selon la Maison Blanche, 2 millions d'emploi par an pendant la décennie. Il s'agit ainsi typiquement d'une politique keynésienne, sur le modèle du mythique New Deal.

Ce plan n'est malheureusement pas suffisant pour combattre les maux de l'inflation, ce qui rappelle la situation rencontrée par les pays occidentaux pendant les deux chocs pétroliers dans les années 70 où les remèdes keynésiens s'étaient heurtés à la forte inflation. L'inflation a doublement pénalisés les ménages américains. D'une part, le pouvoir d'achat des consommateurs américains est tout autant pénalisé par l'inflation que les autres consommateurs dans le monde (+ 8% selon le Gouvernement fédéral). D'autre part, l'inflation a entraîné le retour d'une politique monétaire restrictive de la part de la Fed, c'est-à-dire que la banque centrale américaine vise à réduire la masse monétaire en circulation pour provoquer

une baisse de l'inflation. Cette politique est menée autour de deux leviers : une politique de réduction de bilan qui a grandi pendant les crises (jusqu'à 9000 milliards de dollars de bilan) qui consiste à ne pas réinvestir les montants des obligations arrivés à échéance ce qui conduit implicitement à retirer de l'argent des marchés ; et une remontée des taux d'intérêt. Ainsi, la Fed a trois fois relevé les taux d'intérêts sur l'année 2022, pour atteindre un taux directeur cible entre 3% et 3,25%. De ce fait, cela accroît la charge de la dette, pour l'État, comme pour les ménages. Seulement, les ménages américains sont encore marqués par un fort niveau d'endettement. En effet, **le montant de la dette totale des ménages américains avoisine 16.900 milliards de dollars au début de l'année 2023**, une situation qui rappelle le triste épisode de la crise des subprimes et de la crise financière de 2008.

LA LOI IRA MENACE LE COMMERCE INTERNATIONAL

UNE LOI AU SERVICE DE L'INDUSTRIE AMERICAINE

PRESENTATION DE LA LOI IRA

Lors du mois d'août 2023, Joe Biden a présenté les contours de *l'Inflation Reduction Act* (IRA) qui doit garantir la **décarbonation durable de l'économie américaine grâce à un plan de 430 milliards de dollars**. L'intérêt de cette loi pour l'économie américaine est certain. En effet, ce dispositif utilise la nécessité de transition énergétique pour masquer des subventions à leur production industrielle. En ce sens, on peut dire que Joe Biden a réconcilié l'écologie et la philosophie trumpiste « *America First* ». Afin d'accompagner la transition énergétique américaine, la stratégie américaine de décarbonation repose sur l'intervention de la puissance publique pour financer de nouvelles infrastructures et de nouvelles industries.

Tout d'abord, il convient de rappeler que Joe Biden a déjà lancé un plan d'investissements massifs à la suite de son arrivée à la Maison Blanche en 2020 : le volet climat intégré au plan Build Back Better que l'IRA reprend. Une partie était déjà destinée à la transition énergétique des infrastructures américaines, notamment dans le transport qui représente plus d'un tiers de la consommation d'énergie primaire. Différentes solutions avaient été portées :

- **pour le transport aérien**, il prévoyait d'accélérer les innovations liées au carburant afin de réduire la part du carburant à forte teneur en carbone dans le trafic aérien ;
- **pour le transport ferroviaire**, il prévoyait de rattraper le retard accumulé sur l'Europe et les économies est-asiatiques en investissant dans les projets de trains à grande vitesse et les projets liés à

l'hydrogène. Ces nouveaux projets visent à établir des corridors ferroviaires reliant les côtes ;

- **pour le transport routier**, il visait à accroître la part de véhicules électriques grâce à la mise en place d'un crédit d'impôt pour en favoriser l'achat et par le déploiement de 500 000 nouvelles bornes de recharge publiques d'ici 2030.

L'« IRA » possède une dimension plus agressive que le volet climat de Build Back Better notamment sur le soutien à la production industrielle « verte ». Par exemple, l'une des mesures dans la loi IRA exclut les modèles de constructeurs non-américains des 7 500 dollars de crédit d'impôt accordés aux acheteurs de voitures électriques. C'est aussi le cas pour d'autres productions telles que les batteries ou encore les projets industriels d'énergies renouvelables. Il s'agit d'une subvention déguisée aux constructeurs américains tels que Tesla, face à laquelle l'Union européenne ou encore le Japon et la Corée du Sud ne peuvent riposter.

L'IRA est un plan d'investissement colossal qui pourrait mettre l'industrie européenne à genoux. L'IRA représente **un coût de 430 milliards de dollars dont 392 milliards destinés à l'industrie** pour trois objectifs :

- **Rapatrier les chaînes d'approvisionnement de biens industriels** aux États-Unis et donc réduire la part des importations de biens vis-à-vis de la Chine ou du Mexique ;
- **Décarboner l'industrie américaine** par le biais du dispositif du crédit d'impôt incitatif pour subventionner l'acquisition de véhicules électriques ou encore de batteries pour les Américains ;
- Stimuler l'investissement par la R&D en ciblant tous les secteurs industriels clés pour les États-Unis : énergie (dont le nucléaire), industries lourdes, transports, infrastructures, et agro-industries.

A titre de comparaison, **le plan de relance européen NEXTGENERATION UE est chiffré à 750 milliards d'euros** pour couvrir un périmètre bien plus large, incluant les services publics, etc.

UN OUTIL DEFENSIF OU OFFENSIF ?

L'IRA n'a pas pour principale préoccupation le climat, mais bel et bien la stratégie commerciale industrielle américaine. Les États-Unis sont de moins en moins capables d'assumer un déficit commercial très important, notamment sur le plan industriel pour éviter la dépendance sur des secteurs stratégiques. La crise sanitaire a démontré la dépendance aux importations de fournitures médicales. Pour autant, si l'on comprend bien que l'outil est au service d'une stratégie commerciale, encore faut-il déterminer s'il s'agit d'un outil défensif de protection de l'industrie américaine ou un outil offensif pour mettre en difficulté l'industrie européenne et asiatique ?

Il est certain que cette loi menace le commerce international et relance le débat entre les partisans du libre-échange et ceux du protectionnisme. **La priorité nationale accordée à la production américaine constitue un véritable point d'achoppement entre les États-Unis, l'Union européenne et la Chine.** La dernière visite d'Emmanuel Macron en novembre 2022 l'illustre. A la recherche d'exemptions pour l'Europe, il a reçu une fin de non-recevoir par Joe Biden. La philosophie de ce dernier a évolué sur les voitures électriques. Initialement, son ambition était de « guider la réponse mondiale » face au défi climatique. Dans ces conditions, il paraissait normal de mettre en œuvre un crédit d'impôt pour financer l'achat de véhicules électriques quelle que soit la nationalité de leur constructeur pour massifier la présence de véhicules électriques sur les routes américaines. Pourtant, cela n'a pas été le cas. L'exclusion des constructeurs non-américains des dispositifs de crédit d'impôt sonne comme un retour implicite d'une guerre commerciale ou à minima d'une compétition très agressive, chose permise par une OMC paralysée et devenue inutile.

Enfin, **cette loi s'inscrit dans une démarche offensive vis-à-vis de la Chine**, dans le cadre d'un conflit commercial à peine refermé par l'accord entre Xi Jinping et Donald Trump. Chaque année depuis l'an 2000, la Commission d'examen de l'économie et de la sécurité entre les États-Unis et la Chine transmet des dizaines de recommandations stratégiques pour orienter la

politique américaine (commerciale, sécuritaire, géopolitique, militaire, etc.) vis-à-vis de la Chine.

Le [rapport de 2022](#) nous éclaire sur la stratégie commerciale américaine à l'égard de la Chine. Parmi les 11 recommandations formulées, les recommandations 11 et 12 ont inspiré la loi IRA :

- La **recommandation 11** stipule que si le gouvernement cherche à subventionner un secteur industriel aux États-Unis tant dans la recherche que dans la production, il doit s'assurer que les subventions ne bénéficient pas à des concurrents chinois, ce qui est le cas de la loi IRA excluant les constructeurs chinois des dispositifs d'aide ;
- La **recommandation 12** stipule que le gouvernement doit s'atteler à identifier les secteurs industriels que la Chine subventionne afin de pouvoir y répondre. Or, Xi Jinping a justement annoncé lors du XXème Congrès du PCC que la Chine doit devenir à l'horizon 2049 la première nation industrielle du monde, en étant leader sur 10 domaines définis incluant les véhicules électriques et les infrastructures et équipements énergétiques tels que les batteries.

Ainsi, l'IRA est un **outil offensif pour conserver le leadership commercial face aux ambitions chinoises**. L'Union européenne n'est certes pas directement visée puisque l'IRA répond à la fois à des préoccupations de politique intérieure et surtout à l'objectif des États-Unis de conserver leur leadership face à leurs rivaux chinois. En revanche, le Vieux continent sera laissé sur le bord de la route, comme victime collatérale des mesures des deux superpuissances, si elle ne prend pas la mesure du changement de paradigme commercial.

COMMENT FONCTIONNE L'IRA ?

L'IRA doit permettre de lutter contre l'inflation, tout en répondant au défi de la transition énergétique. Ainsi, le volet climat de l'IRA comprend des subventions industrielles et des incitations fiscales pour soutenir les industries propres aux États-Unis. Ce volet comprend un total de 369

milliards de dollars², avec des incitations pour acheter « made in USA », des crédits d'impôt sur l'investissement et sur la production pour les entreprises américaines qui investissent dans les technologies vertes. L'IRA soutient ainsi activement les producteurs de batteries électriques, de panneaux solaires, et de voitures électriques. Toutefois, il faut que ces produits soient fabriqués aux États-Unis et même que pour certaines subventions, les entreprises doivent démontrer qu'une majorité de composants utilisés sont produits sur le territoire américain.

L'objectif de l'IRA doit conduire à favoriser une production américaine et neutre en carbone. Ainsi, par exemple, un particulier qui souhaite acheter une voiture électrique, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt de 7500\$ si : au moins 40% (jusqu'à 80% en 2026) des matières premières de la batterie du véhicule sont extraites ou traitées aux États-Unis, 50% (100% d'ici 2029) des composants de la batterie sont fabriqués ou assemblés aux États-Unis, l'assemblage a lieu sur le territoire américain. Ces dispositifs doivent inciter les consommateurs à acheter des véhicules produits sur le territoire américain ou bénéficiant d'une exemption (avec un traité de libre-échange par exemple).

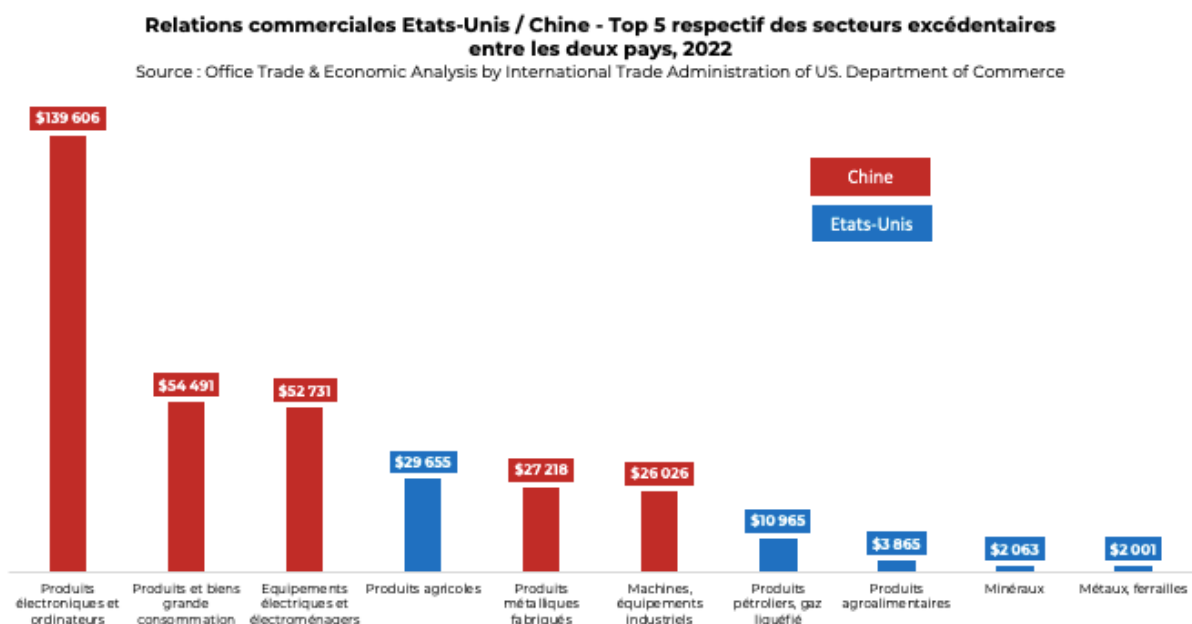
L'IRA vise à soutenir à la fois la consommation intérieure des produits fabriqués aux États-Unis (politique de la demande) et également une politique d'offre avec un soutien à la production (compétitivité cout). Ainsi, les catégories de personnes pouvant bénéficier du crédit d'impôts sont très larges et bien au-delà du revenu moyen d'un foyer américain. En effet, le revenu du consommateur doit être inférieur à 150 000\$ pour un célibataire et inférieur à 300 000\$ pour les couples. De plus, l'IRA soutient directement les industriels, en supprimant un plafond de production. Ce dernier empêchait les entreprises automobiles américaines de bénéficier du crédit d'impôt une fois atteint le seuil des 200 000 véhicules électriques produits. Ces crédits d'impôts ne s'appliquent pas aux véhicules produits en Europe ou en Chine.

² <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2022/12/Inflation-Reduction-Act-Guidebook.pdf>

UNE LOI POUR CONSERVER LE LEADERSHIP COMMERCIAL CONTESTE PAR LA CHINE

UN RAPPORT DE FORCE COMMERCIAL TOUJOURS EN FAVEUR DE LA CHINE

Le rééquilibrage entre la Chine et les États-Unis ne s'est pas opéré comme le souhaitait Donald Trump après l'accord historique « phase 1 » en janvier 2020. La principale cause est la crise sanitaire qui a révélé aux yeux du monde le désastre des désindustrialisations dans le monde occidental. Les pays occidentaux n'étant plus capable de produire sur son sol des fournitures hospitalières et médicales telles que des masques ou encore des médicaments. Ainsi, pendant la crise sanitaire, les États-Unis ont vu leur déficit commercial vis-à-vis de la Chine se creuser de +7,1%, pour atteindre un déficit total de 316 milliards d'euros. En somme, **la Chine explique toujours près d'un tiers du déficit commercial américain.**



Les relations commerciales industrielles entre la Chine et les Etats-Unis sont déséquilibrées. Le graphique ci-dessus présente les 5 secteurs agricoles et industriels excédentaires entre les deux pays, en rouge pour la Chine et en bleu pour les Etats-Unis. Ainsi, il apparait qu'elles sont largement déséquilibrées au profit de la Chine pour trois raisons.

La première, évidente, concerne **le volume des excédents commerciaux industriels chinois**. Ainsi, les cinq excédents chinois vis à vis des Etats-Unis génèrent 300 milliards de dollars au pays de Xi Jinping, contre 47,5 milliards de dollars pour les Etats-Unis. Les cinq secteurs qui génèrent le plus d'excédents commerciaux pour les États-Unis ne représentent que 16% des excédents chinois. De surcroît, en dehors des cinq secteurs excédentaires présents sur le graphique, **les Etats-Unis ne disposent que de 5 autres secteurs industriels excédentaires, là où la Chine en dispose 18**, dont 14 qui dépassent le milliard de dollars d'excédent commercial.

La deuxième est que **la Chine est en train de gagner la bataille commerciale en valorisant mieux ses avantages comparatifs que les États-Unis**. L'avantage comparatif chinois est sa main d'œuvre abondante et son marché domestique lui ayant permis de devenir l'atelier du monde, puis d'opérer une montée gamme par des réformes structurelles économiques, éducatives, etc. L'avantage comparatif américain est sa dotation en ressources naturelles, notamment son exploitation du gaz de schiste et sa puissance agricole. Seulement, la somme des excédents commerciaux liés aux avantages comparatifs américains (47 milliards de dollars) n'atteint pas le 3e secteur d'excédent chinois (52 milliards de dollars).

La troisième raison est la pire pour les États-Unis. Les secteurs industriels où la Chine exporte aux Etats-Unis sont à plus forte valeur ajoutée que les exportations américaines. En d'autres termes, **la Chine exporte des produits de plus haute valeur technologique aux Etats-Unis que l'inverse**. Pendant que les Etats-Unis dégagent des excédents commerciaux sur leurs produits agricoles ou sur leur gaz de schiste, la Chine inonde le marché américain de produits technologiques. Ses exportations de produits informatiques et électroniques (téléphones, écrans, télévisions, etc.) se sont substituées aux traditionnels biens de grande consommation à plus faible valeur ajoutée. Elles représentent **un tiers des excédents commerciaux chinois vis à vis des Etats-Unis**. Cette tendance montre un basculement en

cours du leadership technologique entre la Chine et les Etats-Unis, comme on peut le voir avec les nouvelles entreprises chinoises (Huawei, TikTok, etc.).

Ces atouts chinois leur permettent de contester l'hégémonie américaine sur les prochaines décennies. Par ailleurs, la Banque centrale chinoise a déjà engagé une politique expansionniste en abaissant à la fin de l'année 2022 son taux directeur pour soutenir la reprise de la croissance en 2023. Il s'agit d'une politique monétaire inverse à celle menée par la Fed et la BCE. La Chine entend capitaliser sur son marché intérieur dynamique pour pouvoir entamer **un cycle de croissance équilibré entre consommation intérieure et exportations vers le reste du monde : c'est la stratégie de la « double circulation » théorisée par Xi Jinping.**

En se donnant de tels avantages comparatifs vis-à-vis des États-Unis, les Chinois continuent d'acculer les Américains sur leur politique industrielle. De ce fait, **l'IRA constitue une riposte américaine pour tenter de conserver leur leadership.** De plus, cette initiative s'inscrit dans un contexte marqué par des perspectives économiques plutôt pour les États-Unis mais la Chine reste marquée par sa stratégie « Zéro-Covid ». Ainsi, Joe Biden entend conserver l'initiative grâce à cette loi pour soutenir son industrie tout en l'orientant vers les ruptures technologiques de demain.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA FRANCE ET L'UNION EUROPENNE ?

Une nouvelle ère économique mondiale s'ouvre après cette crise sanitaire qui a achevé le cycle néolibéral ouvert dans les années 80. Le commerce international est dans une phase de ralentissement inédite depuis 1945, l'OMC est en état de mort cérébrale, et l'apaisement des relations commerciales entre la Chine et les États-Unis entamé en janvier 2020 n'était que de courte durée. Désormais, les peuples occidentaux souhaitent un modèle qui concilie liberté sur le plan intérieur mais souhaite être protégés face aux menaces extérieures. Alors que le commerce international subit toutes ces mutations, **les États-Unis ont repris l'initiative par le vote de l'IRA.** Cette loi et les moyens associés donneront un avantage économique certain à leurs industries pour lutter contre la Chine et distancer l'Europe.

Face à cela, l'Union européenne peine à trouver un chemin clair qui l'empêche d'exister au même rang que les deux autres superpuissances. Elle ne peut raisonnablement pas se contenter de quémander des « exemptions européennes » à la loi IRA. Seulement, les divergences internes sur le sujet posent un problème. On peut visualiser trois camps distincts qui s'affrontent à Bruxelles sur la réponse européenne à l'IRA.

Tout d'abord, la **France et l'Allemagne** qui se sont rapprochées sur le sujet pour adopter une position commune interventionniste pour contrer l'IRA et défendre leurs industriels dans l'automobile, l'énergie, etc. ;

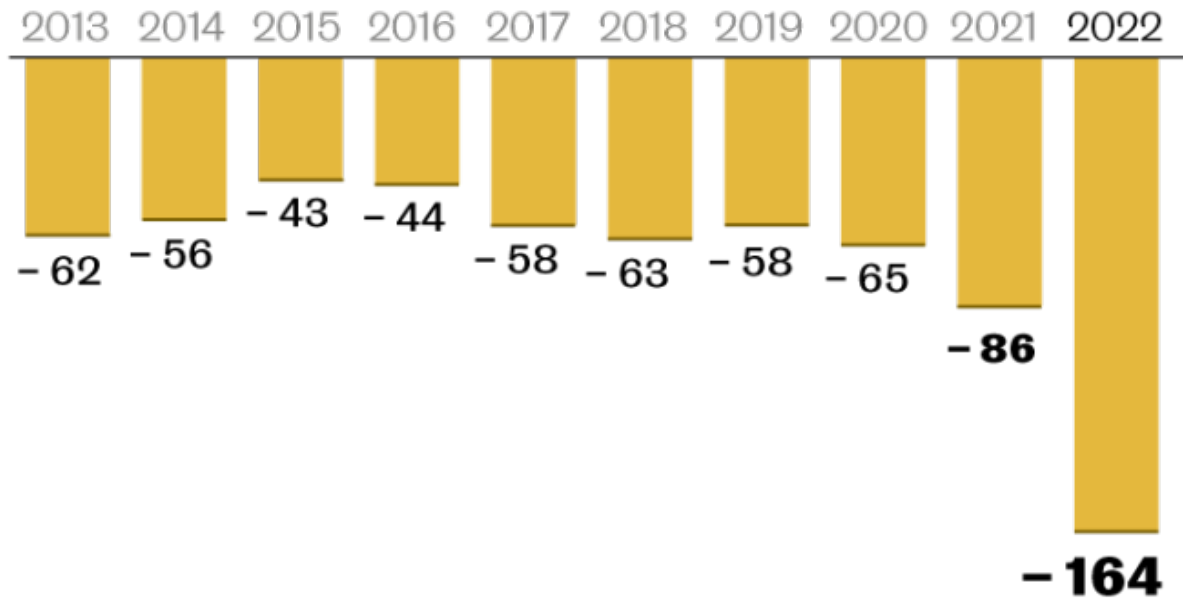
Ensuite, les **petits pays industriels** qui ne voient pas d'un bon œil une autorisation accordée par la Commission européenne aux États pour subventionner leurs industries. Certains redoutent que l'Allemagne et la France, dotées de plus larges ressources financières, puissent déséquilibrer le marché intérieur européen ;

Enfin, la **Commission européenne** qui condamne l'action protectionniste de Joe Biden tout en le félicitant pour son volontarisme environnemental. Une fois de plus, elle ne prend pas la mesure de la menace que les États-Unis font peser sur le commerce international. Pire encore, elle mentionne que la stratégie américaine ne respecte pas l'OMC tout en sachant que l'OMC est aujourd'hui paralysée et incapable d'intervenir sur le dossier, même si l'Union européenne engage une procédure de différend commercial. Cependant, l'Union européenne a quand même tardivement lancé une contre-réponse intitulée « Net Zero Industry Act »

Ces différents points de vue semblent irréconciliables tant les enjeux divergent. De nombreux pays européens disposent de balances commerciales qui dépendent beaucoup du marché intérieur européen et ne voient pas l'intérêt d'entrer pleinement dans le conflit entre la Chine et les États-Unis. En revanche, la France, l'Allemagne, et dans une moindre mesure l'Italie et la Suède ont besoin de soutenir leurs meilleures industries face à

la compétition sauvage qu'imposent la Chine et les États-Unis. Pourtant, même au sein de ces pays, les intérêts ne sont pas alignés.

Evolution de la **balance commerciale** de la France, en milliards d'euros



Source : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

La France a vu sa balance commerciale afficher un déficit commercial historique de 164 milliards d'euros comme le présente le graphique ci-dessus. Dans une moindre mesure et marquée par une belle embellie en fin d'année, l'Italie affiche un déficit commercial de 31 milliards d'euros. Alors qu'entre temps, l'Allemagne a dégagé un excédent commercial de 79,7 milliards d'euros en dépit de la crise énergétique, grâce à ses relations commerciales privilégiées avec la Chine et les États-Unis.

Ces divergences économiques et industrielles affaiblissent la réponse des Européens au monde qui leur est imposé. Certaines divergences structurelles ne seront certes pas réconciliables tant les tissus économiques et industriels sont différents. Pour autant, le cap commercial est clair : **une bataille commerciale et économique féroce entre les acteurs ouvre ce nouveau cycle économique post-crise sanitaire.**

QUELLES LEÇONS POUR LA FRANCE ET L'EUROPE ?

COMMENT SE DEFENDRE CONTRE L'IRA ?

Face à la reprise chinoise, les États-Unis souhaitent reprendre l'initiative commerciale, ce qui contraint l'Europe et la France à une réaction. L'IRA s'inscrit dans un contexte commercial où l'OMC en « état de mort cérébrale », pourtant cela ne doit pas être un frein pour que la France et les autres pays européens puissent défendre leurs industries. Si l'Union européenne est un échelon naturel pour protéger nos industries par sa taille critique, elle ne doit pas être un motif ou une excuse pour empêcher la France de mener une politique industrielle cohérente.

L'IRA est un défi posé aux économies européennes et française. En effet, cette initiative marque symboliquement le passage à une nouvelle ère économique davantage marquée par la compétition entre les États. Cela doit nous conduire à renouveler et à changer notre stratégie industrielle et commerciale au niveau européen (1), pour adopter des mécanismes et une réglementation plus adaptés à cette nouvelle ère économique (2). Enfin, la France doit développer une nouvelle vision industrielle (3) pour la décliner en politiques publiques (4).

À ce titre, nous avons ainsi identifié plusieurs propositions à mettre en œuvre pour contrer l'IRA et répondre à la reprise chinoise. Ce choc en faveur de l'industrie doit constituer une initiative pour relancer notre production industrielle.

QUELLES SOLUTIONS EUROPEENNES EN COURS ?

Afin de contrer l'IRA, ou tout du moins de limiter ses effets délétères sur les économies européennes, de nombreuses solutions existent et sont pour la plupart discutées à l'heure actuelle. Ainsi, les institutions européennes ont adopté une stratégie « Net Zero Industry Act », dévoilée le 16 mars dernier³, qui doit permettre de répondre en partie aux mesures et aux incitations économiques initiées par l'IRA.

UNE RÉPONSE EUROPÉENNE SUFFISANTE AVEC LE NET ZERO INDUSTRY ACT ?

Ce plan doit répondre à 3 objectifs : accélérer la transition verte sur le sol européen, répondre aux subventions accordées par l'IRA en soutenant la compétitivité des industries européennes, et réduire la dépendance à l'égard de la Chine en produisant une partie des besoins européens sur notre propre sol. À ce titre, le Net-Zero Industry Act fixe l'objectif de faire fabriquer et ainsi couvrir au moins 40% de nos besoins d'ici 2030 en matière de technologies propres comme des panneaux solaires, des électrolyseurs ou des de turbines pour les éoliennes.

La stratégie « Net Zéro Industry Act » rentre en cohérence avec le Green New Deal initiée par Ursula Von der Leyen à son arrivée à la tête de la Commission européenne. Pour rappel, ce plan « Green Deal Industrial Plan »⁴ s'articule autour des quatre piliers : un environnement réglementaire prévisible et simplifié (1) ; un accès plus rapide au financement (2) ; l'amélioration des compétences (3) et un commerce ouvert pour des chaînes d'approvisionnement résilientes (4).

Plus précisément, le « Net Zero Industry Act » vise à soutenir les investissements dans la fabrication de technologies propres par :

³ https://single-market-economy.ec.europa.eu/publications/net-zero-industry-act_en

⁴ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Un plan industriel Green Deal pour l'âge net à zéro, Bruxelles, COM (2023) 62 final, 01/02/2023

- L'amélioration de la certitude de l'investissement par la coordination et l'établissement d'objectifs et de mécanismes clairs ;
- L'allègement de la charge administrative pour le développement de projets de fabrication net zéro, à travers une rationalisation des exigences administrations et en facilitant l'octroi de permis
- Un accès facilité aux marchés à travers des mesures spécifiques liées à la demande publique par le biais de procédures de passation de marchés publics et d'enchères, ainsi que par le biais de programmes visant à soutenir la demande privée des consommateurs ;
- En facilitant et permettant les projets de captage et de stockage du carbone, y compris en améliorant la disponibilité des sites de stockage de CO₂ ;
- Un soutien à l'innovation ;
- L'amélioration des compétences afin de créer des emplois de qualité dans les technologies propres ;
- La coordination et la coopération pour des partenariats industriels propres.

Les institutions européennes ont démontré qu'elles avaient compris que l'IRA pouvait avoir un impact très important sur l'industrie européenne. Cependant, si ce plan « Net Zero Industry Act » est louable, il ne comprend pas pour l'instant un plan économique capable de rivaliser avec celui des Américains. A titre de comparaison, l'IRA prévoit un montant de près de 400 milliards d'euros pour le volet climat tandis que le plan de relance européen NEXTGENERATION UE est chiffré à 750 milliards d'euros pour couvrir un périmètre bien plus large, incluant les services publics, etc.

UNE CAPACITÉ DE NÉGOCIATION AVEC LES AMÉRICAINS ?

Le bras de fer et la course à la subvention sont des options difficiles à mettre en œuvre pour les européens en raison du contexte géopolitique et économique. Sur le premier point, le soutien américain à l'Ukraine, et le retour de l'OTAN dans les affaires européennes rendent difficile une réponse unifiée qui reposerait sur un bras de fer entre l'Union européenne et les

États-Unis. En effet, il apparaît vraisemblable qu'une partie des pays européennes qui se reposent sur la défense américaine et qui craignent des actions russes à venir, ne se montrent que peu solidaires d'une telle approche.

Sur le deuxième point, la crise sanitaire a mis à mal les finances publiques des États européens, réduisant nos marges de manœuvres. D'une part, avec les plans de relance et de sauvetage de l'économie. D'autre part, avec l'inflation induite par le décalage entre l'offre et la demande, qui réduit nos capacités budgétaires et d'endettement.

Il ne faut pas exclure que les institutions européennes puissent négocier des exemptions pour les producteurs européens au cas par cas sur des secteurs spécifiques. Pour autant, cela mettrait à mal la stratégie américaine de relocaliser la production sur son sol. Ainsi, des exemptions sont possibles, mais probablement pas sur tout le dispositif. Cela doit conduire les européens à acter la nouvelle ère économique et commerciale.

QUELLES SOLUTIONS POSSIBLES ? 20 PROPOSITIONS POUR METTRE L'EUROPE DANS LA NOUVELLE ÈRE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Les États-Unis confirment que la politique protectionniste menée par Donald Trump n'était pas une parenthèse mais un virage commercial de la part des Américains. Ainsi, ils actent un changement d'ère en matière économique et commerciale pour répondre au défi posé par la Chine. D'une part, les États cherchent à revenir sur le consensus posé dans les années 80 avec la mondialisation néolibérale et le transfert de la production vers les pays émergents. D'autre part, les États se livrent à une compétition économique et commerciale en soutenant leurs acteurs économiques.

L'Union européenne et la France doivent adopter une politique cohérente pour ne pas être le ventre mou de cette compétition mondiale, en se

définissant plusieurs objectifs : soutenir la relocalisation d'une partie de notre production industrielle (1), soutenir les producteurs de l'industrie propre (2), réaliser la transition énergétique en incitant les consommateurs européens à acheter ces produits (3), sécuriser notre approvisionnement et notre chaîne de valeur sur le Continent (4), gagner la compétition technologique afin d'avoir un avantage comparatif (5).

AXE 1 : RELOCALISER NOTRE PRODUCTION INDUSTRIELLE

Proposition 1 : un endettement sur le modèle de Next Generation UE

Sur le modèle du plan de relance européen Next Generation UE, une première option est de financer un plan de soutien à l'industrie européenne par de la dette commune. Rappelons-nous, en juillet 2020, et pour la première fois la Commission Européenne a reçu l'autorisation des États membres de contracter une dette au nom de l'Union européenne. En d'autres termes, nous assistions pour la première fois à une mutualisation de la dette au niveau européen. Alors que trouver un accord entre les 27 fut une véritable sinécure, cette expérience a donné des idées à certains qui songent à une nouvelle émission de dette commune pour faire face aux effets de l'IRA. **Cette solution a en effet été efficace et judicieuse pour lutter contre le ralentissement des économies avec la pandémie mondiale.** Il semble donc normal pour certains de répondre à une autre crise globale de la même façon. Pour autant, et comme nous pouvions nous y attendre, cette solution n'est pas plébiscitée au niveau européen.

L'Italie, la France ou la Commission elle-même se sont prononcées en faveur de cette solution, mais comme pour le plan de relance face à la pandémie, d'autres pays s'y opposent fermement, ce qui peut rappeler les oppositions de 2020 où les frugaux faisaient face aux pays favorables à une dette commune. C'est tout d'abord l'Allemagne, qui par le biais de son ministre des Finances, Christian Lindner, s'est opposée au financement

européen commun défendu par Bruxelles⁵. La déclaration allemande du 5 décembre a fait échos aux propos d'Ursula Von der Leyen qui la veille défendait la nécessité d'un financement européen pour adopter une politique industrielle européenne.

En marge de la Conférence de Munich sur la Sécurité, la première ministre finlandaise Sanna Marin et le chancelier autrichien Karl Nehammer ont exprimé leur opposition à un nouveau round de dette commune européenne⁶. Ainsi, le 17 février dernier, les espoirs de certains pays de répéter l'expérience du plan Next Generation EU pour contrer l'IRA ont été réduits à néant. L'Autriche qui s'est toujours opposée à la mutualisation de la dette souligne que les fonds débloqués en 2020 sont suffisants pour faire face aux Américains, d'autant plus que seulement 400 milliards sur les 800 milliards débloqués ont déjà été dépensés.

Selon nous, contracter davantage de dettes, de surcroît en temps de crise, ne semble pas judicieux et ne règlera pas des problèmes structurels européens bien ancrés. En effet, plus d'endettement ne pourrait constituer qu'une solution à court terme, ce qui n'est pas envisageable et souhaitable. Agir de la sorte ne permettrait pas de régler nos problèmes et ne permettrait pas de faire de l'Europe un champion industriel capable de lutter durablement face aux Américains ou aux Chinois. Nous appelons à des réformes structurelles, mais pas à plus de subventions et d'aides.

Proposition 2 : un Fond souverain européen

Cette idée a été encouragée par la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, lors d'un discours sur l'État de l'Union, le 14 septembre 2022.

⁵ <https://www.euractiv.fr/section/commerce-industrie/news/lallemagne-refuse-un-emprunt-commun-europeen-pour-faire-face-aux-etats-unis/>

⁶ <https://www.euractiv.fr/section/concurrence/news/lautriche-et-la-finlande-disent-non-a-toute-nouvelle-dette-commune/>

L'Europe doit remplir plusieurs objectifs : une double transition de son modèle vers une économie numérique et verte, soutenir ses industries, sécuriser ses chaînes d'approvisionnement. Pour cela, il est nécessaire de mobiliser des fonds importants pour mener à bien tous ces objectifs. Un fond souverain permet d'apporter une réponse financière, de manière directe et rapide pour soutenir l'ensemble des projets rentrant dans les impératifs stratégiques de l'Union européenne.

Pour le financer, plusieurs possibilités : se reposer sur un endettement ; réaffecter les fonds non utilisés, financement par une taxe carbone, etc.

Proposition 3 : Révision et simplification de la législation relative aux aides d'État et du droit européen de la concurrence

C'est une solution qui a également été abordée à de nombreuses reprises ces dernières années mais il semblerait que la situation soit plus propice à un changement ce qui nous fait croire que ce pourrait être une option à privilégier (notamment parce que l'Allemagne y est favorable, ce qui n'est pas le cas pour l'option précédente).

Nous avons pu dire plusieurs fois que **la rigidité du droit de la concurrence européen était un frein au développement industriel dans l'UE**, il est donc inutile de revenir longtemps sur la nocivité de cette lutte acharnée contre la concentration. A cause de ces règles strictes, le rapprochement entre Alstom et Siemens a été empêché de même qu'un potentiel rapprochement Chantiers de l'Atlantique-Fincantieri.

En présentant son plan industriel vert le 5 décembre, Ursula von Der Leyen a également suggéré **un assouplissement des règles de la concurrence ce qui avait toujours été refusé par le passé**, notamment par Margrethe Vestager, actuelle Commissaire en charge de la concurrence. La présidente de la Commission a notamment ciblé les règles régissant les aides d'état, ce qui a été salué par l'Allemagne qui se dit favorable à plus de flexibilité dans les aides économiques pour les subventions.

À la surprise générale, madame Vestager a déclaré le 13 janvier dans une lettre adressée aux ministres des Finances des États membres qu'elle était favorable à un assouplissement des règles sur les aides d'État. **Cette mesure temporaire permettrait aux États de subventionner les énergies et industries vertes ou d'accorder des crédits d'impôts et ainsi de faire face à la concurrence américaine.** Tout ceci vise à aider les entreprises européennes à faire face au nouveau paradigme mondial alors qu'il est grandement probable que de nombreuses entreprises choisissent de déplacer leur production pour bénéficier des subventions offertes par Joe Biden. À la fin, le but est d'empêcher que les entreprises européennes et produisant en Europe soit trop désavantagées.

Madame Vestager propose de modifier et simplifier le mode de calcul de ces aides d'état ainsi que d'accélérer l'approbation desdites aides. En effet, les longues périodes d'attente peuvent jouer en la défaveur des Etats européens qui veulent soutenir leur industrie. En permettant les subventions et allègements fiscaux, la Commission souhaite faciliter les investissements en Europe. Il faut signaler que certains aménagements ont déjà été réalisés avec le RGEC de 2014 (qui autorise les États à fournir des aides si les gains sont plus importants que les distorsions) ou le cadre temporaire de crise adopté depuis le début de la guerre en Ukraine.

Nous soutenons de tels aménagements qui **permettront à la France de pouvoir soutenir son industrie et ainsi faire face à l'IRA et nous pensons qu'il serait nécessaire d'aller plus loin.** En effet, ces mesures ne sont pour l'instant que temporaires, et même si elles nous semblent un des meilleurs moyens accessibles pour contrer l'IRA rapidement, **il est nécessaire qu'elles deviennent pérennes.** Il faut raisonner non pas en réponse à une crise, mais de manière plus globale, car c'est véritablement la souveraineté industrielle européenne qui est en jeu. Le retour à un cadre plus restrictif à l'avenir mettrait en péril tout le travail qui pourrait être réalisé.

Par ailleurs, Margrethe Vestager a déclaré que « l'ampleur des défis à venir pourrait nous obliger à agir encore davantage pour un avenir plus vert » ce qui est une bonne chose. La Commission n'étant pas fermée à d'autres assouplissements, nous pouvons espérer d'avantages de changements comme celui-ci. Cela nous conforte dans notre choix de privilégier des assouplissements de la sorte.

Proposition 4 : un Buy European Act

L'option d'un *Buy European Act*, sorte de copie de la politique américaine de préférence nationale, a été abordée à de nombreuses reprises. Mais devant les oppositions de certains, qui voient en ce mécanisme un protectionnisme européen, il a toujours été impossible d'adopter une telle politique. Pour autant, **l'entrée en vigueur de l'IRA aux Etats-Unis à redistribué les cartes et la possibilité d'adopter une politique industrielle cohérente en Europe refait surface**. Pourtant des oppositions existent encore, notamment en Allemagne où l'on ne veut pas répondre aux subventions américaines par d'autres subventions, ce qui risquerait de conduire à une guerre commerciale, sans avoir compris que la guerre commerciale avait déjà lieu.

C'est au début de l'année 2023 que **la Commission Européenne a présenté le plan LEAK pour doter l'Union Européenne d'un véritable plan industriel**. L'ambition affichée est de **favoriser l'émergence d'une industrie zéro émission en Europe et de soutenir le développement d'une industrie de pointe au sein de l'Union**. En d'autres termes, la Commission souhaite promouvoir une industrie européenne qui ne mettrait pas en péril la transition écologique. Cela se ferait notamment par la création et l'obligation de respecter certaines normes, pour permettre le développement de hautes technologies sans pour autant mettre à mal la concurrence entre États membres. Par le biais de ce plan, des subventions aux industries vertes, par exemple aux producteurs de batteries, doivent être distribuées. L'objectif est de donner un avantage comparatif et concurrentiel à l'Europe, ce que nous ne pouvons que louer.

Ce plan industriel vert européen d'envergure va évidemment dans le bon sens, mais **il est possible d'aller encore plus loin pour nous et d'adopter ce que certains qualifieraient de protectionnisme vert européen** pour contrer nos partenaires américains et leur IRA. La France, par le biais d'Emmanuel Macron et de Bruno Le Maire s'est montré favorable à un *Buy European Act* à de nombreuses reprises mais ce nouveau développement outre-Atlantique rend son adoption plus pressante selon nous. Bien entendu, définir les contours d'une telle politique pourra être complexe, mais **en imitant les Américains avec une préférence européenne nous permettrait de nous démarquer.**

Le *Buy European Act* pourrait imiter le sus-nommé *Buy American Act* mais pourrait aussi inclure certaines clauses présentes dans l'IRA, notamment la règle du *local content rule*. **Cette règle conditionne l'octroi de subventions, crédits d'impôts ou autres aides d'État au rapatriement d'une partie de la production sur le territoire national.** C'est pour cette raison que Tesla a renoncé à produire intégralement ses batteries en Allemagne, préférant une production Américaine car plus subventionnée⁷. Nous pouvons imaginer facilement une telle chose en Europe, avec l'obligation de rapatrier une partie de la production sur le Continent.

Même si la politique verte de la Commission (adoptée par le Conseil les 9 et 10 février derniers) est louable, elle ne semble pas aller suffisamment loin et l'adoption d'un *Buy European Act* serait bienvenue. Pour autant, un tel plan ne fait toujours pas l'unanimité et invite certains à se questionner sur le bien-fondé de combattre des subventions par plus de subventions. En effet, la Commission et l'Union Européenne en général se sont toujours opposées à toute forme de protectionnisme et se veulent garants du libre-échange dans le monde. Une telle politique irait sans aucun doute à l'encontre des règles dictées par l'OMC et donc déréglerait les marchés ce qui pourrait amener à une forme de levée de bouclier dans certains pays. Même si aux accusations de protectionnisme, Laurence Bonne, ministre en

⁷ <https://fr.businessam.be/attraction-subsides-verts-etats-unis-ira-europe-northvolt-tesla/>

charge de l'Europe, préfère parler de « stratégie made in Europe » force est de constater que cet activisme est loin de faire l'unanimité dans l'Union.

Faute de consensus parmi les États membres, c'est à regret que nous pensons que d'autres politiques seraient préférables. Nous restons convaincus que le Buy European Act est la meilleure solution existante pour faire face à l'IRA mais comme il semble peu probable de voir les Européens faire front et se lever contre les règles de l'OMC et l'idéologie dominante à Bruxelles d'autres moyens existent et sont préférables dans l'état actuel des choses.

Proposition 5 : un assouplissement des règles budgétaires de l'UE

Pour continuer dans le sens des allègements de la législation européenne, il nous faut aborder **la question des règles budgétaires européennes**. Pour l'instant, rien n'allant dans ce sens n'a été réalisé mais nous restons persuadés de l'impact positif de tels allègements. Nous avons pu aborder la nécessité de tels aménagements, donc il est peu nécessaire de s'étendre là-dessus, d'autant plus que tout cela reste très théorique et ne risque pas de faire l'unanimité au sein des États membres.

La France, l'Italie et même le Commissaire à l'Économie Paolo Gentiloni sont favorables à des aménagements concernant les règles budgétaires mais de nombreux pays comme l'Allemagne de Christian Lindner y sont opposés. Il serait opportun de modifier certaines règles, **dont celle des 3% de déficit public, pour faire de l'Europe un champion industriel** et ainsi faire face à l'IRA.

Sachant que les discussions concernant les règles budgétaires européennes vont avoir lieu cette année, le cadre spécial prenant fin en 2024, il y a fort à parier que celles-ci seront houleuses. **Nous sommes favorables à des modifications en profondeur pour faire face à l'IRA et permettre l'adoption de plans industriels cohérents en Europe**. Pour autant, **il faut signaler que nous ne voulons pas la fin des règles budgétaires au sein de l'UE et que nous croyons en la nécessité de se**

doter d'un cadre efficace pour éviter toute dérive. En effet, c'est le laxisme budgétaire qui a mené aux crises les plus notables dont l'Europe a souffert ces dernières années et se priver de règles budgétaires serait suicidaire. Ainsi, nous voulons un allègement et une simplification de ces règles, pour faciliter la vie des États voulant aider leur industrie, mais aussi pour les entreprises et l'industrie.

Une idée judicieuse serait **l'entrée en vigueur d'une règle d'or permettant un endettement et un dépassement des 3% de déficit si des investissements d'avenir**, notamment allant dans le sens de la **décarbonation ou du numérique**, sont réalisés. Il faut distinguer la bonne et la mauvaise dette, le bon et le mauvais déficit pour adopter des politiques véritablement pro-industrie et entreprises. Nous ne pouvons accepter de voir les États membres s'endetter pour financer leurs dépenses de fonctionnement, mais si nous parlons d'investissements d'avenir qui bénéficieront aux générations futures et garantiront la souveraineté industrielle des pays et de l'Union alors nous devons nous montrer moins bornés et plus compréhensifs.

AXE 2 : SOUTENIR L'INDUSTRIE ET LA CONSOMMATION VERTE

Proposition 1 : Simplifier la procédure des projets communs européens

La procédure d'approbation des subventions relative à ce qui relève de l'Important Project of Common European Interest (IPCEI) n'est pas assez rapide pour permettre à l'Europe de conserver son attractivité pour les investissements en faveur des technologies vertes. Cette procédure est utile pour lancer des projets européens comme sur les batteries, l'hydrogènes ou les panneaux solaires.

Proposition 2 : Permettre des subventions nationales en faveur de l'industrie verte

Cette proposition vise à mettre en place des exemptions temporaires vis-à-vis des règles européennes relatives aux aides d'État, afin de laisser aux États

membres davantage de souplesses dans leurs moyens d'action. Toutefois, il faut éviter : les distorsions engendrées dans le marché unique ; permettre les aides d'État en faveur de la production européenne et non nationale, et de même sur la consommation afin d'éviter une guerre commerciale entre les États membres.

Proposition 3 : Qualifier et soutenir l'ensemble des producteurs d'énergie décarbonée

Cette proposition doit permettre d'éviter les débats concernant les différentes énergies et notamment le nucléaire. Pour lutter contre les effets de l'IRA, il est nécessaire de soutenir l'ensemble des producteurs d'énergie propre.

Proposition 4 : Mettre en place un effet de levier des investissements verts

Il s'agit de ressusciter le plan Juncker afin de le focaliser sur la recherche et le développement portant sur l'industrie propre et décarbonée. Pour rappel, le plan Juncker avait mobilisé plus de 315 milliards d'euros d'investissement entre 2015 et 2018 à partir d'une mise initiale de 21 milliards d'euros de crédits publics. Ce montant complémentaire avait été financé par un effet levier d'endettement ainsi que par des contributions publiques et privées.

Ce plan vise un investissement annuel de 160 milliards d'euros par an afin de faire progresser les dépenses en R&D de l'Union européenne d'un point. Ce montant est atteint par un effet de levier à travers la Banque européenne d'investissement. Il nécessite une contribution européenne de 35 milliards d'euros, qui est finançable par plusieurs manières : une taxe sur les GAFA, un droit de douane sur les produits technologiques importés, ou une TVA supplémentaire sur ces produits.

Proposition 5 : Améliorer la synergie entre les programmes de financement de l'Union

Les institutions européennes doivent veiller à associer et favoriser la synergie entre les différents programmes de financement de l'Union. Il s'agit d'associer au financement de la recherche les fonds structurels et d'investissement (les FESI), les fonds pour les investissements stratégiques (fonds issus de ce qu'on a appelé « le plan Juncker » et, désormais, du plan InvestEU), les instruments utilisés dans la politique extérieure et ceux de la politique agricole commune.

AXE 3 : SÉCURISER LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

Proposition 1 : Limiter les dépendances stratégiques

Un rapport de la Commission européenne de 2019 recensait les dépendances stratégiques du marché européen. Ainsi sur 5200 produits analysés, 137 produits relevaient d'écosystèmes sensibles (6% des produits importés) dont 34 très vulnérables avec un faible potentiel de diversification et de substitution par une production européenne (0,6% des produits importés).

Ainsi, il est opportun d'établir une évaluation coût/bénéfice des 103 produits relevant d'écosystèmes sensibles et qui peuvent être substitués par une production européenne. Pour les produits les plus opportuns et rentables, il s'agit de les produire dans le marché unique.

Proposition 2: Mettre en place des partenariats internationaux diversifiés

L'Union européenne est très dépendante de la Chine, car 53% des produits stratégiques proviennent de l'Empire du Milieu, mais l'Europe a limité ses dépendances à l'égard des autres pays. Pour le reste des produits, 11% viennent du Vietnam, 11% du reste du monde, 5% du Brésil, 4% de Corée du Sud, 4% de Singapour, 3% chacun pour les États-Unis/la Russie/le Royaume-Uni/le Japon et 1% de Hong Kong.

Il s'agit d'encourager la diversification des partenariats pour limiter la dépendance à la Chine notamment en cas d'événement imprévu (crise

interne, catastrophe naturelle, guerre, etc.), pour tenter de mieux répartir la provenance des produits non substituables par une production européenne.

Proposition 3: Favoriser les alliances industrielles

Des entreprises européennes peuvent nouer des alliances pour sécuriser l'importation de produits stratégiques à la production. Ces alliances peuvent également permettre des économies d'échelles et favoriser l'émergence d'un tissu de PME et TPE autour des champions européens.

Proposition 4 : Lancer des projets industriels à travers les projets importants d'intérêt européen commun

Afin de limiter la dépendance du Vieux Continent à l'égard de la production des pays étrangers, il est nécessaire de lancer des projets industriels. À ce titre, il est judicieux de lancer ces projets dans le cadre des projets importants d'intérêt commun (PIIEC), un instrument créé en 2014. Il permet, sous réserve d'une approbation de la Commission européenne, le financement de projets par l'intermédiaire de subventions publiques destinées à épauler les financements privés qui, seuls, ne pourraient faire aboutir ces projets.

Il existe six domaines stratégiques où l'Union européenne affiche des dépendances : les hydrogènes, les semi-conducteurs, les matières premières, les batteries, les principes pharmaceutiques actifs et les technologies en nuage et de pointe. Ainsi, nous proposons de lancer des PIIEC sur tous ces domaines de dépendances exceptés les matières premières.

Proposition 5: Lancer un projet européen des routes de la soie

Les nouvelles routes de la soie sont un projet initié par le président Xi Jinping comme un outil de restructuration de la gouvernance mondiale autour de l'Empire du Milieu. Il s'agit d'une politique de constructions d'infrastructures

terrestres, portuaires, ferroviaires pour sécuriser les voies d'approvisionnement et faciliter les exportations.

L'Union européenne doit sécuriser ses voies d'approvisionnement et d'exportation dans le même sens que la Chine. Pour cela, il est nécessaire de lancer un projet européen des routes de la soie. Les récentes difficultés de la Chine avec certains pays émergents doivent conduire les européens à proposer une alternative qui ne les conduira pas forcément à adopter la position chinoise au regard de leur compétition avec ce pays.

AXE 4 : GAGNER LA COMPÉTITION TECHNOLOGIQUE SUR LA RÉVOLUTION VERTE

L'Europe est une civilisation technologique. Berceau de la méthode scientifique et des progrès techniques ayant donné naissance aux différentes révolutions industrielles, l'Europe reste une zone à haut développement technologique. Rester à la pointe des avancées scientifiques et technologiques est impératif non seulement pour des questions de compétitivité et d'emploi au bénéfice des Européens, mais aussi pour des questions stratégiques de souveraineté : nous ne devons pas être tributaires d'entreprises américaines ou chinoises pour nos infrastructures technologiques stratégiques. En l'occurrence, avoir un avantage technologique et scientifique permettra à nos entreprises d'avoir un avantage sur la compétitivité hors-prix face à la concurrence chinoise et américaine renforcée par l'IRA. En faisant émerger une véritable vision européenne du progrès scientifique et technologique, adossée à des moyens humains et financiers et à un environnement institutionnel favorable, l'Europe pourra à nouveau se projeter vers l'avenir, et pourra à la fois retenir ses meilleurs cerveaux et en attirer de l'étranger en leur offrant les moyens de transformer les révolutions technologiques qu'ils imaginent en des réalités.

Proposition 1 : Favoriser l'investissement en R&D sur le Continent

En 2017, les États membres de l'Union européenne (UE) ont dépensé ensemble près de 320 milliards d'euros au titre de la recherche et

développement (R&D). L'intensité de R&D, c'est-à-dire les dépenses de R&D en pourcentage du PIB, s'est établie en 2017 à 2,07% contre 1,77% en 2008. Par rapport à d'autres grandes économies du monde, l'intensité de R&D dans l'UE était beaucoup plus faible qu'en Corée du Sud (4,22% en 2015), qu'au Japon (3,28% en 2015) et qu'aux États-Unis (2,76% en 2015).

Pour cela, il existe deux solutions pour augmenter les dépenses en R&D par les États membres. Cela peut passer par une coordination des politiques de recherche dans le cadre de la politique économique de la zone euro à travers les règles du Pacte de Stabilité ou à travers une directive.

Afin de faire de l'Europe, une superpuissance technologique et scientifique, deux objectifs sont fixés : 3% en 2030 et 4% en 2040. En effet, on observe que les bons élèves européens en matière de R&D comme l'Autriche ont réussi de faire progresser leurs investissements de 1 point en 10 ans (3,16 % en 2017 contre 2,42% en 2007).

Proposition 2 : Stimuler l'investissement en R&D des États membres

Les dépenses en R&D doivent être stimulées ce qui nécessite des mécanismes incitatifs pour les États membres. Ensuite, libre eux d'arbitrer entre des dépenses publiques ou des mécanismes d'investissement pour encourager les entreprises à investir.

À ce titre, la révision du Pacte de Stabilité doit encourager l'investissement, particulièrement en R&D. Cela suppose ainsi d'exclure les dépenses de R&D du calcul des règles de 3%. Si ce mécanisme suscitait un blocage des pays frugaux, alors un dispositif différent pourrait être mis en place. À ce titre, nous proposons d'exclure les dépenses de R&D supplémentaires par rapport à la date de mise en place du mécanisme. Ainsi, les dépenses supplémentaires directes ou à travers les niches fiscales (crédit impôt recherche en France) seraient exclus du calcul des règles portant sur le déficit public.

Proposition 3 : Adopter un grand plan d'investissement

Le plan de relance européen a permis aux institutions européennes d'explorer des mécanismes nouveaux pour soutenir les États membres. Seulement, il est sous-dimensionné sur les volets recherche et investissement parce que sur les 750 milliards d'euros, ces deux volets ne pèsent qu'au maximum 12 milliards.

À ce titre, deux mécanismes sont possibles pour augmenter ce plan d'investissement : soit un accord est trouvé au sein des institutions européennes pour compléter le plan de relance par un Grand plan d'investissement soit des pays se concertent pour se mettre d'accord entre eux pour utiliser le même mécanisme que le plan de relance mais de façon intergouvernementale.

Proposition 4 : Créer une Darpa européen

La Darpa est une agence du département de la défense américaine, avec une mission inchangée depuis sa création en 1958 : financer des projets technologiques à fort niveau d'incertitude qui peuvent aboutir à des innovations de rupture.

L'objectif de la Darpa européenne est d'obtenir des technologies de ruptures capable de changer la donne sur un secteur spécifique, ce qui suppose un risque permettant d'asseoir la supériorité technologique du Vieux Continent. La transposition de ce modèle peut rencontrer des difficultés, si c'était le cas, nous préconisons une solution intergouvernementale avec plusieurs pays autour de la France.

Proposition 5 : Ériger la guerre des cerveaux comme un objectif majeur

L'Union européenne doit gagner la guerre des meilleurs talents mondiaux pour devenir la superpuissance technologique et scientifique. Selon une enquête menée par l'Union européenne, les raisons invoquées par les

chercheurs partants aux États-Unis : meilleures possibilités d'emploi, meilleures perspectives de carrière, meilleur accès aux technologies de pointe, meilleures installations de recherche.

Ainsi, cette guerre nécessite une politique globale qui appelle à une réponse coordonnée de la part des États membres pour éliminer les barrières réglementaires, établir des partenariats européens ou intergouvernementaux pour des grands projets, et développer les établissements d'enseignements supérieurs ainsi que les centres de recherche pour rivaliser avec les anglo-saxons. Sur ce dernier point, le plan de relance européen ainsi que les politiques d'investissement doivent comprendre un volet sur le soutien aux universités et aux centres de recherche pour moderniser leur installation.

CONCLUSION

Si Ursula Van der Leyen craint un conflit commercial avec la Chine et les États-Unis, elle fait fi de constater que celui-ci existe déjà. Face à la reprise chinoise, **les États-Unis ont repris l'initiative commerciale et contraignent l'Europe à la réaction.** L'Union européenne a certes annoncé assouplir les aides d'État aux industries du secteur des énergies renouvelables et du développement durable. Pour autant, d'une part, ces assouplissements temporaires concernent un périmètre d'acteurs restreint qui de surcroît ne sont pas les plus menacés par la loi IRA. D'autre part, ils ne sont pas assortis de financements suffisants pour contrer la menace que fait peser l'IRA.

Pendant que les ruptures technologiques industrielles à venir font l'objet d'une bataille commerciale et économique féroce entre les acteurs, l'Union européenne regarde ailleurs. Pourtant, **les États-Unis se sont employés à défendre leur industrie face à la Chine quitte à sacrifier leur allié européen. La nouvelle ère commerciale qui s'ouvre implique pour les Français et les Européens de bâtir un cadre commercial favorable.** D'une part, il doit reposer sur le soutien aux acteurs économiques. D'autre part, il faudra se projeter sur les ruptures industrielles et technologiques qui généreront des excédents commerciaux durables dans un commerce international dépourvu d'organe international crédible pour l'encadrer.

Par William Thay, président du Millénaire

Matthieu Hocque, Secrétaire général adjoint

NOS 20 PROPOSITIONS

AXE 1 : RELOCALISER NOTRE PRODUCTION INDUSTRIELLE

Proposition 1 : un endettement sur le modèle de *Next Generation UE*

Proposition 2 : un Fond souverain européen

Proposition 3 : Révision et simplification de la législation relative aux aides d'État et du droit européen de la concurrence

Proposition 4 : un *Buy European Act*

Proposition 5 : un assouplissement des règles budgétaires de l'UE

AXE 2 : SOUTENIR L'INDUSTRIE ET LA CONSOMMATION VERTE

Proposition 6 : Simplifier la procédure des projets communs européens

Proposition 7 : Permettre des subventions nationales en faveur de l'industrie verte

Proposition 8 : Qualifier et soutenir l'ensemble des producteurs d'énergie décarbonée

Proposition 9 : Mettre en place un effet de levier des investissements verts

Proposition 10 : Améliorer la synergie entre les programmes de financement de l'Union européenne

AXE 3 : SÉCURISER LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

Proposition 11 : Limiter les dépendances stratégiques

Proposition 12 : Mettre en place des partenariats internationaux diversifiés

Proposition 13 : Favoriser les alliances industrielles

Proposition 14 : Lancer des projets industriels à travers les projets importants d'intérêt européen commun

Proposition 15 : Lancer un projet européen des routes de la soie

AXE 4 : GAGNER LA COMPÉTITION TECHNOLOGIQUE SUR LA RÉVOLUTION VERTE

Proposition 16 : Favoriser l'investissement en R&D sur le Continent

Proposition 17 : Stimuler l'investissement en R&D des États membres

Proposition 18 : Adopter un grand plan d'investissement

Proposition 19 : Créer une Darpa européen

Proposition 20 : Ériger la guerre des cerveaux comme un objectif majeur

Crédit photo : [Joe Biden](#) par Gage Skidmore sous licence [CC BY-SA 2.0](#), via [Wikimedia Commons](#)

[Emmanuel Macron](#) par Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sous licence « domaine public »

[Ursula Von der Leyen](#) par Parlement européen, sous [licence CC BY 4.0](#) © European Union 2019 – Source: EP



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Secrétaire général adjoint à la stratégie : Emeric GUISET

Secrétaire général adjoint aux Études : Matthieu HOCQUE

Directeur des Études : Clément PERRIN

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



Mentions légales : L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.